

## ORAPI

Société Anonyme au capital de 2 204 122 euros  
Siège Social : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS  
423 919 174 RCS BELLEY

### APPORT DE TITRES DES SOCIETES CHIMIOTECHNIC HOLDING ET CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE A LA SOCIETE ORAPI

Ce communiqué est établi conformément à l'article 212-5 (4°) du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et à l'article 12 de l'Instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005.

Le présent communiqué constitue un simple résumé de l'opération d'apport envisagée. La société ORAPI envisage de procéder à une augmentation de capital afin de rémunérer l'apport en nature de titres de capital des sociétés CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE et CHIMIOTECHNIC HOLDING, et ce, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-147 du code de commerce ; les titres apportés permettraient de porter à 100% la participation de ORAPI dans le capital des sociétés CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE et CHIMIOTECHNIC HOLDING. Pour plus d'informations concernant cette opération, le lecteur est invité à se reporter au rapport du commissaire aux apports disponibles gratuitement au siège de la société : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS et sur le site Internet de la société ORAPI ( [www.orapi.com](http://www.orapi.com) )

#### 1. APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE

##### 1.1. APPORTEURS:

- Monsieur Jacques GAILLARD,  
De nationalité française,  
Demeurant 9b rue Alfred Cortot, 1260 NYON, Suisse.
- Madame Jocelyne TOSI née BARBIER  
De nationalité française,  
Demeurant 219 rue du Perron, 69730 GENAY.
- La société L2P, Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège est 9 rue Max Dormoy, 69200 VENISSIEUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 491 768 511, représentée par Monsieur Yvon CONDAMIN.

##### 1.2. SOCIETE BENEFICIAIRE:

- ORAPI  
Société Anonyme au capital de 2 204 122 euros  
Siège Social : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS

##### 1.3. NATURE DE L'APPORT :

Actif apporté: neuf cent trente sept (937) actions sur les 5 498 titres composant le capital de la société CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE, Société par actions simplifiée au capital de 549 800 euros, dont le siège social est 9 rue Max Dormoy, 69200 VENISSIEUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le N°449 434 562; la valeur globale de l'apport s'élève à 792 778.01 euros pour l'ensemble des neuf cent trente sept (937) actions apportées.

## 2. APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE CHIMIOTECHNIC HOLDING

### 2.1. APPORTEURS:

1. Monsieur Paul MAZARS  
De nationalité française,  
Demeurant 29 rue Boussingault, 75013 Paris,
2. Monsieur Patrick MARTIN  
De nationalité française,  
Demeurant Chemin des Trois Rois, 1005 Lausanne, Suisse.

Madame Françoise MAZARS  
De nationalité française,  
Demeurant 29 rue Boussingault, 75013 Paris,

3. Monsieur Philippe MAZARS  
De nationalité française,  
Demeurant 4 Place de l'Eglise, 27150 PUCHAY
4. Monsieur Olivier MAZARS  
De nationalité française,  
Demeurant 4 Place de l'Eglise, 27150 PUCHAY
5. Monsieur Grégoire MAZARS  
De nationalité française,  
Demeurant 16 avenue Nott, 95160 MONTMORENCY

### 2.2. SOCIETE BENEFICIAIRE:

- ORAPI  
Société Anonyme au capital de 2 204 122 euros  
Siège Social : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS

### 2.3. NATURE DE L'APPORT :

Actif apporté: mille trois cent trente trois (1 333) actions sur les 3 600 titres composant le capital de la société CHIMIOTECHNIC HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 331 884 euros, dont le siège est situé 9 rue Max Dormoy, 69200 VENISSIEUX (en cours de transfert), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 433 036 092; la valeur globale de l'apport s'élève à 952 390.87 euros pour l'ensemble des 1 333 actions apportées.

### 2.4. APPORT GLOBAL

L'apport global consenti par Monsieur Jacques GAILLARD, la société L2P, Madame Jocelyne TOSI, Monsieur Paul MAZARS, par Monsieur Patrick MARTIN Madame Françoise MAZARS, Monsieur Philippe MAZARS, Monsieur Olivier MAZARS et Monsieur Grégoire MAZARS s'élève pour les 937 actions de la société CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE et les 1333 actions de la société CHIMIOTECHNIC HOLDING apportées à la société ORAPI à la somme de 1 745 168.88 euros. Cette opération d'apport s'inscrit dans le cadre de l'acquisition par Orapi le 2 juin 2008 de 100% des titres du groupe CHIMIOTECHNIC pour une valeur globale de 4 685 609 euros dont une partie est rémunérée par l'émission d'actions Orapi et faisant l'objet du présent communiqué.

### 3. REMUNERATION

**Nombre d'actions à émettre :** 99 719 actions nouvelles de un euro

**Jouissance des actions :** les actions émises en contrepartie de l'apport porteront jouissance au 30 juin 2008

**Prime d'apport :** 1 645 449,88Euros

**Date de réalisation de l'apport :**

Le conseil d'administration, ayant reçu conformément à l'article 225-147 al.6 du code de commerce, délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 27 avril 2007 dans sa septième résolution, pour réaliser ce type d'opération est convoqué pour le 23 juin 2008. Ce conseil aura pour mission d'approuver l'apport et de constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la société ORAPI.

**« SEPTIEME RESOLUTION (Délégation au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à une augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)**

- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration conformément à l'article L 225-147 du code de commerce :
- délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à une augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du code de commerce ne sont pas applicables ;
- Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
- Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieure à 10% du capital social ;
- Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée générale.
- Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

### 4. LIENS DE CAPITAL :

La société ORAPI à l'issue des opérations d'apport de titres détiendra 100% du capital de CHIMIOTECHNIC HOLDING et indirectement 100% du capital de CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE et CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX.

### 5. OBJECTIFS DE L'OPERATION :

La présente opération entre dans le cadre des modalités d'acquisition du groupe CHIMIOTECHNIC.

## 6. CONTROLE DE L'APPORT

Le rapport du commissaire aux apports, désignés par ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de BELLEY statuant en matière commerciale en date du 15 mai 2008, appréciant la valeur et la rémunération de l'apport sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site Internet de la société ORAPI, huit jours au moins avant la date de la réunion du conseil d'administration devant procéder à l'augmentation du capital sur délégation de l'assemblée générale ; ce rapport sera également déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Belley statuant en matière commerciale huit jours au moins avant la réunion dudit conseil. Le rapport sera de surcroît porté à la connaissance des actionnaires quinze jours avant la prochaine assemblée générale.

## 7. CONSEQUENCES DE L'APPORT :

### 7.1. Capital social d'ORAPI après l'apport :

Préalablement à l'apport décrit aux présentes, un apport préalable des titres de la société ORAPI APPLIED LIMITED (faisant l'objet d'un autre communiqué) est réalisé au profit de la société ORAPI.

Après la réalisation de l'apport des titres ORAPI APPLIED LIMITED, le capital de la société ORAPI sera porté de 2 204 122 euros divisé en 2 204 122 actions de un euro de valeur nominale à 2 292 820 euros, divisé en 2 292 820 actions un euro de valeur nominale

Après la réalisation de l'apport des titres CHIMIOTECHNIC HOLDING et CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE, le capital de la société ORAPI sera porté de 2 292 820 euros, divisé en 2 292 820 actions un euro de valeur nominale à 2 392 539 euros, divisé en 2 392 539 actions un euro de valeur nominale

### 7.2. Dilution :

Sur la base d'un capital composé de 2 392 539 actions à l'issue de l'opération d'augmentation, un actionnaire détenant 1% du capital d'ORAPI préalablement à l'émission des 99 719 actions rémunérant l'apport des titres CHIMIOTECHNIC HOLDING et CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE, verra sa participation passer à 0.9583 % du capital après la réalisation de l'opération

Pour information, sur la base d'un capital composé de 2 392 539 actions à l'issue des deux opérations d'augmentation de capital successives, un actionnaire détenant 1% du capital d'ORAPI préalablement aux deux opérations d'apport de titres (ORAPI APPLIED LIMITED, d'une part, et CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE et CHIMIOTECHNIC HOLDING, d'autre part,) verra sa participation passer à 0.9212 % du capital après la réalisation des deux opérations.

## 8. VALORISATION DE L'APPORT DES TITRES DE LA SOCIETE CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE:

La valorisation des titres CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE apportés a été réalisée sur la base d'une valeur des capitaux propres consolidés du groupe formé par les sociétés CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE et CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX de 4 651 754 € soit 846,08€ par action. Cette valeur a été déterminée par référence au capitaux propres du groupe CHIMIOTECHNIC au 31 décembre 2007 s'élevant à 5 248 499 € auxquels une décote a été appliquée compte tenu des performances passées de la société en 2006 et 2007.

## 9. VALORISATION DE L'APPORT DES TITRES DE LA SOCIETE CHIMIOTECHNIC HOLDING:

La société CHIMIOTECHNIC HOLDING a comme seuls actifs des titres de la société CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE et de la trésorerie. La valorisation des titres CHIMIOTECHNIC HOLDING apportés a été réalisée sur la base de la valeur réévaluée des titres CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE à 846,08 € par action identique à celle retenue ci-dessus auquel a été ajoutée la trésorerie disponible dans la société CHIMIOTECHNIC HOLDING soit 33 855 €.

## 10. VALORISATION DES ACTIONS EMISES EN REMUNERATION DE L'APPORT :

La valorisation des actions émises en rémunération de l'apport, soit 17,50 euros l'action ressort de la moyenne des cours de l'action Orapi sur les mois d'avril et de mai 2008.

ORAPI est coté sur Eurolist (Compartiment C) d'Euronext,  
Code ISIN : FR0000075392  
Code Reuters : ORPF.PA  
Code Bloomberg : ORAP.PF

*Contacts :*



**Secrétaire Général**

*Henri Biscarrat*

*Tel : +33 (0)4 74 40 20 04*

*henri.biscarrat@orapi.com*

**Communication ORAPI**

*Fabienne CHIFFLOT*

*Tel : +33 (0)6 60 36 46 81*

*fabienne.chiffot@orapi.com*



**Altedia Finance**

*J.Gacoin/S.Allemand*

*Tel : +33 (0)1 44 91 52 49*

*[jgacoin@altedia.fr](mailto:jgacoin@altedia.fr)*